

LE MONITEUR UNIVERSEL.

N^o. 170.

LUNDI, 19 Juin 1815.



EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Philadelphie, le 5 mai.

(Journaux américains.)

Le rétablissement de Napoléon sur le trône est peut-être l'événement le plus extraordinaire et qui mérite de profondes réflexions. Ne nous laissons pas entraîner par le souvenir de ce que cet homme étonnant a déjà fait, ni par la crainte qu'il a encore le pouvoir d'inspirer. Sans considérer cet événement comme l'un des plus brillants de sa vie, ni les troubles qu'il peut produire dans toute l'Europe, nous pouvons regarder Napoléon comme le régénérateur de sa patrie. Il y a rétabli les principes de l'honneur national. Il a détruit les préjugés religieux et la noblesse héréditaire. Malgré toute l'extension qu'il a donnée à son autorité, il a encouragé l'esprit d'égalité. Il a détruit entièrement le système féodal. La postérité jouira des bienfaits de Napoléon.

Les acclamations l'ont accompagné jusqu'à la capitale, et ont dit à la nation d'une manière non équivoque, que son attachement pour lui, que l'élection qu'elle en a faite sont la base d'un gouvernement légitime. Est-il un républicain qui ne lui applaude ? Il a écarté du territoire français la tache que lui faisait l'intervention étrangère, et soutenu par la nation, il résistera à toute agression hostile. Un patriote cachera-t-il son approbation ?

Il a publié une amnistie générale ; la philanthropie pourra-t-elle le mépriser ? Il a permis et peut-être même favorisé l'évasion de ses plus cruels ennemis, et repris son pouvoir sans tirer l'épée ; y a-t-il en cela quelque chose qui blesse la religion ? Le brave dira ce que tout Français attaché à l'honneur, au bonheur, à la gloire de son pays doit penser, que les Bourbons trop faibles pour gouverner, trop peu redoutables pour qu'on s'occupe de les punir se retirent, et que Napoléon occupe le trône vacant ; car nous pouvons être sûrs avec lui de notre gloire, de notre liberté, et de la conservation de nos droits.

S A X E.

Dresde, le 31 mai

Quoique tous les esprits fussent préparés à l'acte de renonciation...

INTÉRIEUR.

Paris, le 18 juin.

Fleury, le 17 juin à quatre heures du matin.

La bataille d'hier s'est prolongée jusqu'à dix heures du soir. On est encore à la poursuite de l'ennemi qui a éprouvé un mal affreux. Nous avons jusqu'ici 8000 prisonniers, 20 pièces de canon et plusieurs drapeaux, beaucoup d'officiers de marque, entre autres le comte Lutnow. On croit à la pointe du jour ramasser bien du monde dans les villages de Saint-Amand et autres, qui ont été emportés par le mouvement que l'Empereur a fait faire à sa garde. Les grenadiers et chasseurs de la vieille garde ont massacré des masses entières, et n'ont perdu que peu de monde.

Il paraît que c'est une charge à la baïonnette de la garde impériale à pied, qui a décidé la bataille.

L'ennemi devait être extrêmement nombreux. Je n'ai jamais vu pareil enthousiasme dans nos soldats.

Les colonnes qui marchaient au combat, les blessés qui revenaient du pansement, ne cessaient de crier *viva l'Empereur* !

Copie d'une lettre du major-général au ministre de la guerre.

Fleury, le 17 juin 1815.

Monsieur le maréchal,

J'ai annoncé hier, du champ de bataille de Ligny, à S. A. I. le prince Joseph, la victoire signalée que l'Empereur venait de remporter. Je suis rentré avec S. M. à onze heures du soir ; et et il a fallu passer la nuit à soigner les blessés. L'Empereur remonte à cheval pour suivre les succès de la bataille de Ligny. On s'est battu avec acharnement et le plus grand enthousiasme de la part des troupes. Nous étions un contre trois.

A huit heures du soir, l'Empereur a marché avec sa garde : six bataillons de vieille garde, les dragons et grenadiers à cheval, et les cuirassiers du général Delort ont débouché par Ligny et ont exécuté une charge qui a partagé la ligne ennemie. Wellington et Blücher ont eu peine à se sauver ; cela a été comme un effet

motion qu'il aurait faite, et des inconvénients de laquelle il aurait pu s'apercevoir par une lecture publique, ou qu'on lui aurait fait sentir dans le particulier. C'est une ressource officieuse qui ôte le désagrément d'un rejet public.

Le comte Boissy d'Anglas. L'article peut rester comme il est. En effet, si un pair croit avoir des motifs suffisants de retirer une proposition qu'il aurait faite, elle peut être reproduite par un autre pair qui l'aura trouvée bonne.

La proposition du comte Lameth n'a pas de suite.

La nouvelle rédaction du titre IV est adoptée. Le comte Thibaudeau lit le titre VIII, composé de l'art. 65.

Le comte Boissy demande que l'on en supprime ces mots : Si la chambre décide que discussion sera ouverte de suite.

Il y aurait, dit-il, un très-grand inconvénient à ne pas renvoyer indistinctement toutes les pétitions au comité établi, ou à une commission spéciale. Toutes ces pétitions doivent être renvoyées au Gouvernement, et doivent être examinées afin qu'on ne puisse nous reprocher de la précipitation ; il faut donc qu'elles le soient avec réflexion et dans le silence. C'est le moyen de ne pas se laisser entraîner par un premier mouvement.

Le comte Cornudet appuie cet amendement par quelques autres considérations.

Le comte Quinette. En adoptant cet amendement, c'est s'exposer inutilement et souvent à s'occuper deux fois de la même pétition. La commission ne pourra vous dire que ce que vous auriez vous-mêmes saisi à une première lecture. Il ne faut ni beaucoup de temps, ni beaucoup de réflexion pour juger si une pétition peut être prise ou non en considération.

Le comte Ségur. Les pétitions doivent être examinées avec un grand soin. On doit mettre beaucoup de maturité dans les délibérations dont l'objet est de prendre une pétition en considération, et le résultat étant l'envoi au Gouvernement, nous ne devons pas nous exposer légèrement au désagrément de ne les pas voir accueillies.

L'article amendé, ainsi que l'a proposé le comte Boissy, est mis aux voix et adopté.

Le président. Le ministre de la police générale demande la parole...

dre du jour.
istre d'Etat vous
n'était pas prêt.
nd dans l'assem-
pelle au silence
succèdent; on
ussion.
ion à une très-
e du jour.
s'oppose à la
qui, plus tard,
à un comité de
est interrompu.)
e du jour sans
enter un projet
ent.
on n'est pas ap-
t voix: je mets
pas l'ordre du
, mais l'ordre
ne commission
ation est adopté
à lundi.
RMÉE.
es et demie du soir,
r une victoire
ne et anglaise
ellington et du
ouche en ce
, en avant de
mi.
E.
22 mars 1815.
75.
1^{er} janvier 1815.
n. 14 1/2.
Loing.

eur in- au soir de ce qui était arrivé, a causé un tel abatement, que la phrase qui se trouve dans la déclaration du bien-aimé et pieux monarque: *Le succès des entreprises humaines repose dans les mains de Dieu*, a pu seule produire la résignation nécessaire. Tout fidèle Saxon est convaincu que, si le roi avait pu suivre sa propre volonté, il n'aurait pas fait une démarche qui devait tant lui coûter comme père du peuple, après un long règne béni par tous ses sujets, et que son retour est le plus grand sacrifice qu'il pouvait faire sur cette terre, à son devoir de régent et aux sujets qui lui restent; aussi la joie que cause son retour est générale.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 juin.

(Extrait du Morning-Chronicle.)

L'arrivée des journaux français jusqu'au jeudi nous informe de l'ouverture des séances de la législature, faite par S. M. l'Empereur en personne, qui a prononcé à cette occasion un discours. Nos lecteurs observeront que les formalités françaises diffèrent des nôtres. En France, les pairs se rendent à la chambre des communes; les membres de l'une et de l'autre de ces deux chambres sont assis en présence du souverain. Le discours de l'Empereur est remarquable pour sa modération, et toutes les discussions préliminaires servent à donner de la force à l'opinion que nous avons émise samedi, que les représentans sont tous unis pour se dévouer au maintien de l'indépendance de leur pays. Leur intention unanime est de soutenir Napoléon comme leur digne souverain, et comme l'homme qui est le mieux en état de faire face à la lutte qui va commencer. L'esprit de l'assemblée, en général, prouve de même qu'elle est également décidée à soutenir les droits de la nation, et à ne pas donner au souverain ce pouvoir illimité dont les effets ont eu tant d'influence sur les destinées de l'Europe, en servant de prétexte aux puissances dans leur tentative ennemie contre la France. Voilà ce que nous avons constamment dit au sujet de l'esprit qui régne en France, et nous sommes par conséquent très-persuadés que tous les efforts pour soulever le peuple dans l'intérieur de cet Etat, en faveur de la famille des Bourbons, auront définitivement le même résultat qu'ils eurent en 1794 et 1795. Leur cause est désespérée.

— On dit que la séance du parlement sera prolongée, à cause des circonstances, et que les discussions sur la liste civile, qui a besoin d'être fixée par une loi, pourront bien durer jusqu'au 12 juillet. (Statesman.)

Fonds publics. — Trois pour cent réduits, 54 3/4, 1/4, 55. — Idem, consolidés, 56 7/8, 1/2, 5/4.

directions. nous avons déjà plusieurs milliers de prisonniers et 40 pièces de canon. Le 6^e et le 1^{er} corps n'ont pas donné. L'aile gauche s'est battue contre l'armée anglaise et lui a enlevé du canon et des drapeaux.

La nuit prochaine, je vous donnerai d'autres détails, car à chaque instant on nous annonce des prisonniers. Notre perte ne paraît pas énorme, puisque sans la connaître, je ne l'évalue pas à plus de 3000 hommes.

Le maréchal major-général,
Signé duc DE DALMATIE.

Pour copie,
Le maréchal ministre de la guerre.
Prince N'ECKMÜHL.

Il s'est glissé dans l'impression du rapport du ministre des affaires étrangères à l'Empereur, inséré au n° du 17, quelques fautes qu'il est nécessaire de rectifier.

Page 684, 5^e colonne, 7^e paragraphe, au lieu de cédant à l'empire des circonstances... lisez: de circonstances...

Page 686, 4^e colonne, 2^e paragraphe, au lieu de c'est montrer encore à la nation effrayée... une légalité insultante... lisez: l'inégalité insultante.

Page 691, 3^e colonne, au paragraphe commençant par ces mots: le vœu constant de l'Empereur est que la Suisse... quel peut être le but de ces armemens, de ces obligations d'honneur et de gratitude par laquelle... lisez: par lesquelles.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 17 juin.

La séance présidée par le prince archichancelier est ouverte à 2 heures et demie.

La rédaction du procès-verbal est adoptée.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur le règlement.

Le comte Thibaudeau donne lecture de la nouvelle rédaction des articles relatifs au système des trois lectures.

Sur la motion du comte Ségur, les propositions présentées par les pairs, seront soumises aux trois lectures.

Elle est adoptée.

Le rapporteur relit le titre IV qui avait été ajourné.

L'article 27 donne lieu à quelque discussion.

Sur cet article, le comte Lameth propose que lorsqu'un pair aura soumis une proposition à la chambre, il ne soit plus libre de la retirer. Une proposition faite n'appartient plus à son auteur; il ne peut plus alors s'opposer à ce que la chambre la prenne en considération. Elle devient sa propriété.

Le comte Thibaudeau. Il y aurait de l'inconvénient à ôter à un pair la faculté de retirer une

Le ministre de la police générale. Messieurs, avant de vous donner communication du rapport que j'ai fait à Sa Majesté, je vais vous donner lecture d'une dépêche télégraphique, envoyée par M. le maréchal duc d'Albufera, de Montmélian le 15, à neuf heures du soir. (Voyez le Moniteur d'hier.)

Le ministre fait ensuite la lecture de son rapport.

Le président lui donne acte de la communication; et, sur la proposition d'un membre, ordonne que ce rapport sera imprimé et envoyé à domicile.

M. le comte de Ségur demande que ce rapport soit renvoyé à une commission pour y être examiné, et pour qu'elle propose les mesures convenables que les circonstances semblent commander.

Le comte Boissy s'oppose vivement à cette proposition. C'est au Gouvernement à prendre l'initiative et à proposer les mesures qu'il croira convenables. Je demande, dit-il, l'ajournement de cette proposition jusqu'à ce que le Gouvernement nous ait présenté un projet de loi, s'il le croit nécessaire.

Le comte Pontécoulant. Que serait une commission? quelles mesures convenables pourrait-elle proposer? Le ministre, en cette qualité, ou même comme pair, n'a-t-il pas le droit incontestable de nous faire les propositions qu'il jugera utiles.

On me taxera peut-être d'être formaliste, un peu puriste. Mais je ne vois réellement pas ce qu'une commission pourrait faire d'utile. La forme de communication adoptée jusqu'à ce jour ne me paraît pas très-convenable. Ce n'est pas par un rapport fait à l'Empereur que toutes ces communications devraient nous être faites. Le Gouvernement doit avoir avec la chambre une communication directe; elle doit être l'objet d'un message. Ce n'est pas sur un rapport communiqué à l'Empereur par un de ses ministres que nous devons délibérer, mais bien sur un message qui nous sera adressé par le Gouvernement. Ses rapports avec nous doivent être implicitement établis. Je demande l'ajournement.

Nous écouterons volontiers M. de Ségur s'il a quelques propositions à faire. Personne ne s'y opposera. Ses propositions subiront seulement les formalités voulues par le règlement.

M. le comte de Valence parle dans le même sens et appuie sur-tout son opinion sur le règlement. Il trouve que la motion de M. de Ségur y est absolument opposée, et demande qu'elle soit repoussée par la question préalable.

M. le comte de Ségur insiste.

M. le comte Boissy présente de nouvelles observations. L'ordre du jour est invoqué par plusieurs membres, ainsi que la clôture de la discussion.

événement puisse arriver, quand nous le voyons, en dix mois, reçu avec enthousiasme et si bien assis sur le trône impérial que les armées combinées de l'Europe devraient plutôt trembler de sa puissance que vouloir l'écraser. Quel autre mortel que Napoléon eût jamais conçu un projet aussi étonnant? Quel autre mortel l'eût exécuté comme lui? Quel autre eût réussi, quand toutes les probabilités humaines s'armaient contre son projet comme contre une folle impossibilité? Il débarqua à Cannes, et se déclarant Empereur de France, ordonna hardiment à ceux qui veulent le frapper de lui arracher la vie. Il ne voit par-tout que l'élan de l'enthousiasme; et au lieu de recevoir la mort, il est soutenu par la France indivisible de son armée. C'est l'oracle infallible du succès, et jamais celui d'Apollon à Delphes n'a produit un pareil miracle.....

Une semaine ou un mois plus tôt peut-être n'eût-il pas réussi, ou les grandes choses qu'il vient de faire ne l'auraient été qu'à moitié; au contraire, s'il eût retardé son départ de l'île d'Elbe d'un mois ou d'une semaine, peut-être eût-il été encore frustré dans ses desseins et la main du malheur l'aurait à jamais séparé du genre humain. Il semble qu'il n'y avait qu'un moment dans l'éternité qui pût lui être propice et qu'avec l'œil de la préséance, il l'avait vu sur l'horloge du tems..... L'heure sonne, et son aigle surmontant tous les obstacles, monte au sommet du trône impérial.

Sa déclaration en quittant la France, son adresse touchante à ses soldats, ne montrent pas une âme livrée seulement à l'ambition. Ce n'est pas sa fortune qu'il déplore, c'est le sort de la France: il dit à ses braves de ne pas pleurer ses malheurs, mais de faire leur devoir. Sa conduite passive à l'île d'Elbe jusqu'au rétablissement des droits de la France, prouve plutôt de l'intérêt pour sa gloire que pour la sienne propre. Au moment de son retour, ses décrets qui abolissent les pouvoirs créés pour l'aristocratie de la couronne, montrent cette fermeté qui est caractéristique de toute sa conduite. Enfin, nous croyons que le monde verra dorénavant cet homme extraordinaire bien différemment que dans ces dernières années, et que l'histoire et le tems montreront que ces guerres sanglantes qui ont si long-tems désolé l'Europe, ont été plutôt le résultat de la trahison des princes, de la corruption des cours, et sur-tout des intrigues de l'Angleterre, que de la propre ambition de Napoléon. Enfin, quelles que soient les conséquences de son retour miraculeux au trône qu'il a élevé lui-même, il est à croire qu'il sera constant dans une saine politique, et qu'il ne connaîtra jamais que l'honneur et l'intérêt de son Empire.

à brave l'autorité civile, et que le gouvernement n'a pas osé faire un seul exemple individuel pour venger les lois outragées? Ce gouvernement peut-il se croire en sûreté quand le grand-bailli et quatre-vingt constables n'ont pu empêcher que la moitié d'un corps délibérant ait été insultée, et que quelques-uns des membres de cette moitié aient été exposés à perdre la vie? Si la dixième partie d'un pareil attroupement avait paru dans la ville de Paris, et réclamé contre le retour de Napoléon, combien de déclamations auraient rempli les journaux anglais! N'auraient-ils pas dit que la guerre civile allait désoler Paris et répandre son influence dans toute la nation? Mais si la cause de cette émeute avait été attribuée à un décret de Napoléon, pour forcer ses sujets à payer le pain le double du prix auquel ils auraient pu l'avoir, si le blé avait été importé d'Angleterre, le parlement, la cour et toute l'Angleterre, n'auraient-ils pas dit qu'un pareil système de cruauté méritait l'exécration du Monde entier?

Toutefois le sort des mortels, et particulièrement des politiques, est de s'aveugler sur leurs propres fautes, leurs imprudences et leurs vices; et les politiques anglais, pour maintenir pendant un petit nombre d'années leur dynastie chancelante, et la soustraire au destin qu'elle ne peut éviter, commettront sans scrupule tous les crimes; la loi la plus sanglante qui fut jamais inscrite sur les tablettes du tyran romain, leur semblera la pierre de touche de la vertu, pourvu qu'elle serve à conserver la fabrique périssable et non politique créée par leurs ancêtres.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 juin.

(Extrait du Morning-Post.)

Nous avons reçu hier les journaux de Madrid jusqu'au 24 passé, venus par une maille de la Corogne. Parmi plusieurs documens officiels, ils contiennent des dépêches du vice-roi du Pérou, annonçant le fait important de la reprise du Pérou par les troupes du roi, après une bataille décisive qui a eu lieu le 2 octobre à Rancagua. Il y a aussi des nouvelles de quelques autres succès moins importants dans d'autres directions.

(Extrait du Morning-Chronicle.)

Un journal, nommé *le Pilote*, dit que quelques personnes attachées aux Bourbons se seraient adressées au duc de Wellington, pour solliciter des fonds de sa seigneurie; mais on assure que le duc a répondu: « Que toute demande de fonds devait être adressée au gouvernement anglais, dont les ordres et la sanction étaient nécessaires, et sans lesquels les fonds ne pouvaient être rendus disponibles.

est actuellement hollandaise, pourront toujours compter sur la perte de leur récolte, même dans le cas où la guerre se ferait avec le plus d'humanité; et, comme malgré toutes nos fanfaronnades, nous sommes moins préparés que Napoléon; il entrera sans doute sur le territoire de ses ennemis. Cet acte sera représenté, nous le supposons, comme une mesure *inhumaine, brutale*, etc., tout comme nous lisons dans le *Times* et le *Courier*, que les efforts du Gouvernement français pour étouffer la guerre civile, sont ainsi caractérisées. Il est vraiment dégoûtant de voir les expressions dont on fait usage contre un peuple qui lutte pour son indépendance. On nous blâme de donner à Napoléon un titre qui lui a été conféré par une population de vingt-huit millions d'hommes, et si elle avait ainsi choisi toute autre branche, soit des Bourbons, soit d'une autre famille, noble ou bourgeoise, nous eussions regardé comme un devoir envers les Français de donner à leur chef le même titre qu'ils lui auraient conféré, telle a été, nous le savons, l'opinion des plus grands hommes d'état de notre tems; car aucune nation n'a le droit de disputer à une autre sa volonté pour ce qui regarde le choix d'un Gouvernement ou d'un premier magistrat pour administrer ce Gouvernement.

Nous croyons qu'aujourd'hui les puissances alliées regrettent dans leur cœur d'avoir fait des démarches si précipitées et si peu sages. Leur proclamation du 15 mars les a compromises, au point de leur couper une retraite honorable. Cette proclamation, ainsi que les traités et les autres actes qui en ont été la suite, ont prouvé à toute la France que la guerre est inévitable; et l'orgueil des Français, joint à leurs principes d'indépendance, leur a inspiré la résolution de faire une résistance opiniâtre et nationale. On verra que les armées françaises sont très-formidables; il y a aujourd'hui sur les frontières, pour le moins, 250 mille vétérans, faisant partie d'une armée, qui ne peut pas être au-dessous de 600 mille hommes. S'attendre à voir la France envahie dans une seule campagne, tant qu'elle a une barrière, c'est sans doute se faire une grande illusion; et nous répétons ce que nous avons déjà dit, que les entrepreneurs qui font aujourd'hui des offres pour un emprunt de 56 millions, devront se préparer à plusieurs autres emprunts pareils, avant qu'ils puissent espérer de réduire la France à la soumission absolue. C'est sans doute une chose bien belle de voir un pays en état de fournir, dans un an, une somme extraordinaire de 60 millions, sans que les fonds baissent plus que trois pour cent; et nous sommes persuadés que la société d'entrepreneurs montrera, par les conditions qu'elle pro-